



Assemblée générale

Distr. générale
2 juillet 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-neuvième session

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative régionale contre la corruption

Lettre datée du 28 juin 2024, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, du Monténégro, de la République de Moldova et de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, nous avons l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale d'une question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative régionale contre la corruption ».

L'Initiative régionale contre la corruption est une organisation intergouvernementale composée de neuf États membres : la République d'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la République de Bulgarie, la République de Croatie, la République de Moldova, le Monténégro, la République de Macédoine du Nord, la Roumanie et la République de Serbie. Elle a pour mission de renforcer la coopération régionale pour soutenir les efforts de lutte contre la corruption en offrant un espace de dialogue, de formation et de mise en commun des meilleures pratiques.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la présente demande est accompagnée d'un mémoire explicatif (voir annexe I) et d'un projet de résolution (voir annexe II).

Nous vous prions de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale.

La Représentante permanente de la République d'Albanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Suela **Janina**



Le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Zlatko **Lagumdžija**

La Représentante permanente de la République de Bulgarie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Lachezara **Stoeva**

Le Représentant permanent de la République de Croatie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Ivan **Šimonović**

Le Représentant permanent de la République de Moldova
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Gheorghe **Leucă**

Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Monténégro
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Damir **Sabanović**

Le Représentant permanent de la Roumanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Cornel **Feruță**

Annexe I

Mémoire explicatif

L'Initiative régionale contre la corruption est une organisation intergouvernementale composée de neuf États membres : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la Macédoine du Nord, le Moldova, le Monténégro, la Roumanie et la Serbie. L'organisation, active en Europe du Sud-Est, a pour mission de piloter la coopération régionale pour soutenir la lutte contre la corruption en offrant un espace commun de discussions, de partage des connaissances et d'échange de meilleures pratiques. L'organisation est un acteur régional important du réseau mondial de lutte contre la corruption. La Géorgie, la Pologne et la Slovaquie sont des États observateurs auprès de l'organisation.

Au cours des 20 dernières années, l'organisation a construit une plateforme régionale commune de dialogue entre les États sur leur développement dans le domaine de la lutte contre la corruption. Elle a permis de répondre efficacement aux objectifs des pays en matière de lutte contre la corruption grâce à des formations sur mesure, à des échanges entre pairs et à la mise en commun de pratiques et de méthodes actuelles. L'organisation est un centre régional en Europe du Sud-Est qui se consacre exclusivement à la lutte contre la corruption. Elle représente une démonstration concrète et visible de l'engagement de ses pays membres en faveur d'une action continue, concertée et coordonnée pour bâtir des sociétés fortes et résilientes. L'organisation a pour devise : « Nous cherchons ensemble de meilleures solutions pour lutter contre la corruption ».

I. Historique

L'organisation a été créée en 2000 sous les auspices du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est en tant qu'Initiative anticorruption du Pacte de stabilité. Afin de garantir la maîtrise régionale et la visibilité, depuis 2003, l'organisation est située à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) et dispose d'un secrétariat permanent.

Le 9 octobre 2007, par une décision des pays membres, approuvée lors de la onzième réunion du Groupe directeur à Podgorica, l'Initiative anticorruption du Pacte de stabilité a été rebaptisée Initiative régionale contre la corruption, parallèlement à la transformation du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est en Conseil de coopération régionale.

Les membres de l'Initiative régionale contre la corruption sont divers. Tous les pays de l'Europe du Sud-Est (membres du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est) qui sont parties au mémorandum d'accord, ainsi que d'autres pays ou organisations désireux d'être parties au mémorandum d'accord en déposant un instrument d'adhésion, peuvent être membres principaux du Groupe directeur de l'Initiative régionale contre la corruption et sont réputés avoir accepté les documents stratégiques de l'Initiative.

II. Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques de l'organisation, tels qu'énoncés dans le plan de travail 2023-2025, sont les suivants : amplifier la coopération régionale en matière de déclaration de patrimoine et de conflits d'intérêts ; renforcer les capacités et la résilience des institutions et des politiques publiques ; renforcer la culture de l'intégrité dans les institutions et parmi le grand public ; améliorer la coopération

régionale et renforcer les capacités institutionnelles en matière de recouvrement d'avares ; contribuer à la stabilité et à la paix en renforçant l'intégrité et en luttant contre la corruption dans le secteur de la sécurité.

Outre les objectifs stratégiques, l'organisation s'occupe d'autres sujets transversaux et domaines d'intérêt potentiels tels que : l'intégration des questions de genre dans les programmes et la diligence raisonnable ; la sensibilisation du public et des jeunes ; la tendance mondiale à la dématérialisation de la lutte contre la corruption ; la passation des marchés publics ; la promotion de l'intégrité dans le secteur privé ; la promotion de l'intégrité judiciaire.

Conformément à ses objectifs stratégiques, l'organisation suit les faits nouveaux et les tendances qui apparaissent dans ses pays membres ainsi que les progrès accomplis dans l'application des documents clés de lutte contre la corruption, et se consacre en priorité à l'amélioration de la transparence, à l'intégrité de l'administration publique, à la sensibilisation et à l'application axée sur les résultats des mécanismes de lutte contre la corruption dans des domaines prioritaires ciblés.

III. Activités, résultats et réalisations

L'organisation concentre ses activités sur les demandes concrètes émanant de ses États membres et de ses bénéficiaires, conformément aux engagements, aux recommandations et aux priorités figurant, par exemple, dans les rapports d'examen de pays relatifs à la Convention des Nations Unies contre la corruption, les rapports de la Commission européenne sur l'état de droit, les rapports d'évaluation du Groupe d'États contre la corruption, et les rapports du Réseau anticorruption pour l'Europe orientale et l'Asie centrale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Avec le soutien de l'Agence autrichienne pour le développement et en coopération avec l'École régionale d'administration publique et la Banque mondiale, sous les auspices de l'Initiative régionale contre la corruption et à son initiative, des négociations techniques et politiques sur le Traité international sur l'échange de données pour la vérification des déclarations de patrimoine ont été menées avec les États membres de l'Initiative et se sont conclues par l'adoption du Traité le 19 mars 2021. Le Traité a été signé par les trois pays de la région des Balkans occidentaux : la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie (en tant qu'État dépositaire). Des préparatifs sont en cours pour que d'autres pays de l'Europe du Sud-Est signent le Traité et les États signataires négocient actuellement pour en garantir la ratification et l'application.

L'Initiative régionale contre la corruption se concentre sur les politiques de dénonciation d'abus dans l'Europe du Sud-Est dans le but d'encourager le respect de la légalité, de développer des canaux de dénonciation, de protéger les lanceurs d'alerte et de favoriser l'éducation du public, la participation des organisations de la société civile, la mobilisation et la sensibilisation au moyen du projet « Briser le silence : améliorer les politiques et la culture de dénonciation d'abus dans les Balkans occidentaux et la République de Moldova ». En outre, les nouveaux défis mondiaux ont accéléré la mise en œuvre du programme du secrétariat de l'organisation sur l'amélioration de la transparence et de l'intégrité dans le secteur de la sécurité et les liens entre la corruption et la criminalité organisée. L'accent est mis sur les services de contrôle interne et leur capacité à appliquer les recommandations du Groupe d'États contre la corruption relatives à la prévention de la corruption et à la promotion de l'intégrité parmi les personnes chargées des plus hautes fonctions de direction et les services de police et de justice, recommandations qui sont issues du cinquième cycle d'évaluation du Groupe.

Depuis 2006, l'Initiative régionale contre la corruption organise à intervalles réguliers des universités d'été pour les jeunes professionnels de la région de l'Europe du Sud-Est sur, par exemple, des sujets ayant trait à la prévention et à la lutte contre la corruption chez les fonctionnaires, y compris dans les services de police et de justice, aux déclarations de patrimoine et de conflits d'intérêts et au processus de vérification, à la protection des lanceurs d'alerte, et à l'éthique et à la déontologie des juges et des procureurs. À ce jour, elle a organisé 19 éditions de ces universités d'été, qui ont réuni plus de 470 participantes et participants et plus de 100 expertes et experts internationaux. Parallèlement à l'objectif général qui est de fournir aux jeunes professionnels un espace où apprendre de nouvelles pratiques et échanger des données d'expérience, et donc renforcer les capacités de leurs institutions respectives, les universités d'été permettent de créer des réseaux et d'établir des relations régionales, consolidant ainsi la coopération régionale.

La plateforme d'apprentissage de l'organisation est un outil interactif disponible pour toutes les parties qui souhaitent élargir leurs connaissances des dernières nouveautés en matière d'outils et de politiques de lutte contre la corruption et représente un centre de coordination intégré pour la mise en commun des meilleures pratiques grâce auquel les États de la région associent leurs efforts pour contribuer à endiguer la corruption dans l'Europe du Sud-Est. Recenser les acteurs de la lutte contre la corruption en Europe du Sud-Est représente une tâche considérable pour la région, qui suppose d'identifier et de rapprocher les parties prenantes régionales et de faciliter la communication entre parties prenantes au niveau bilatéral ainsi qu'à une échelle plus large.

IV. Partenariats

L'organisation a établi et entretenu une coopération et des partenariats de long terme avec de nombreuses organisations régionales et internationales, des organismes de collecte de fonds, des organisations de la société civile et des laboratoires d'idées, dont le Conseil de coopération régionale, l'Office régional de coopération pour la jeunesse, l'École régionale d'administration publique, le Centre pour la coopération de sécurité, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Académie internationale de lutte contre la corruption, le Réseau anticorruption de l'OCDE pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les Partenaires européens contre la corruption et le réseau européen de points de contact contre la corruption, le Réseau des autorités de prévention de la corruption, l'AIRE Centre (Advice on Individual Rights in Europe), l'Initiative de l'Europe centrale, Southeast European Leadership for Development and Integrity (Dirigeants d'Europe du Sud-Est pour le développement et l'intégrité), Integrative Internal Security Governance (Gouvernance intégrée en matière de sécurité intérieure), Global Initiative against Transnational Organized Crime (Initiative mondiale de lutte contre la criminalité transnationale organisée), Southeast Europe Coalition on Whistleblower Protection (Coalition de l'Europe du Sud-Est sur la protection des lanceurs d'alerte) et l'Agence autrichienne pour le développement.

V. Mécanisme institutionnel

En tant qu'organisation intergouvernementale, l'Initiative régionale contre la corruption a une structure en phase avec celle des autres organisations internationales. Le niveau stratégique est composé du Groupe directeur et du Président ou de la Présidente. Le niveau principal est composé du personnel essentiel du secrétariat : le ou la Chef du secrétariat, doté(e) de pouvoirs exécutifs, le Conseiller ou la Conseillère

principal(e) en matière de lutte contre la corruption, le Directeur financier ou la Directrice financière et chef des opérations, et le Directeur ou la Directrice des programmes et de la communication.

Le niveau opérationnel est composé d'expertes et d'experts en matière de lutte contre la corruption qui aident le niveau principal à s'acquitter du mandat de l'organisation. Ces postes ne sont pas considérés comme du personnel essentiel et leur engagement dépend des besoins de l'organisation et de la disponibilité des fonds.

1. Groupe directeur : composition et mandat

Le Groupe directeur est l'organe de décision de l'Initiative régionale contre la corruption. Il est composé d'un(e) haut(e) représentant(e) de chacun des pays signataires du mémorandum d'accord ou des pays ou organisations adhérents, nommé(e) par le gouvernement national et occupant au moins le poste de directeur au sein du ministère de la justice ou de l'institution chargée de la coordination (mise en œuvre) de la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Les hauts représentants sont nommés à titre permanent.

Le Groupe directeur se réunit au moins une fois par an et chaque fois que nécessaire. La réunion est convoquée et présidée par le Président ou la Présidente. Le quorum est atteint si les deux tiers des membres sont présents. Des observateurs peuvent être admis aux réunions du Groupe directeur sur proposition de la présidence, de tout(e) haut(e) représentant(e) ou du (de la) Chef du secrétariat. Les activités du Groupe directeur sont appuyées par le secrétariat de l'Initiative régionale contre la corruption.

2. Groupe directeur : compétences et processus décisionnel

Le Groupe directeur :

- Élit le Président ou la Présidente de l'Initiative régionale contre la corruption et approuve la prolongation de son mandat. Il approuve les modifications apportées au mandat du Président ou de la Présidente.
- Approuve les nominations ou le renouvellement du mandat du (de la) Chef du secrétariat et du (de la) Conseiller(ère) principal(e) en matière de lutte contre la corruption, et examine, approuve ou modifie le mandat du secrétariat.
- Propose, examine, modifie et approuve le plan de travail de l'organisation tous les deux ans sur la base d'une proposition du secrétariat régional. La proposition tient compte des priorités et des besoins définis par les États membres. Tous les deux ans, le secrétariat soumet l'avant-projet de plan de travail aux hauts représentants.
- Approuve les rapports d'évaluation couvrant les précédents cycles de planification (plans de travail), ainsi que les rapports financiers de l'exercice précédent et le plan pour l'année à venir. Le secrétariat publie ces rapports une fois qu'ils ont été approuvés par le Groupe directeur.

Les décisions du Groupe directeur de l'Initiative régionale contre la corruption sont prises par consensus. Toutefois, en l'absence de consensus, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

Chaque membre de l'Initiative régionale contre la corruption a droit à une voix. Toutefois, sauf décision contraire du Groupe directeur, un membre qui n'a pas mis en œuvre le mémorandum d'accord et n'a pas rempli les obligations financières découlant de sa mise en œuvre chaque année ne participe plus à la prise de décisions.

Les membres du Groupe directeur doivent exercer leurs fonctions de manière éthique et dans le respect des normes d'intégrité les plus élevées, en évitant tout conflit d'intérêts qui pourrait survenir en raison d'intérêts économiques ou personnels.

3. Présidence

Le Président ou la Présidente est un élément moteur de la coopération régionale, qui défend le respect des engagements de l'organisation, donne des impulsions à l'organisation et lui apporte un soutien stratégique. Ses attributions sont énoncées dans le mandat, qui prévoit notamment les responsabilités suivantes : représenter l'organisation et le Groupe directeur auprès de tous les partenaires internationaux et promouvoir la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'organisation ; favoriser le dialogue avec les parties prenantes ; convoquer et présider les réunions du Groupe directeur ; superviser l'application des décisions prises par le Groupe directeur ; donner des orientations stratégiques au secrétariat afin d'assurer la réalisation de sa mission et de ses objectifs ; assurer la coordination et la supervision générales du secrétariat au nom du Groupe directeur ; présider les manifestations régionales de haut niveau ; promouvoir une approche fondée sur les droits humains au sein de l'organisation.

4. Le secrétariat

Le secrétariat est l'organe exécutif de l'Initiative régionale contre la corruption. La description générale des attributions de l'ensemble du personnel figure dans le mandat de l'organisation. L'ensemble du personnel du secrétariat est nommé dans le cadre de procédures de recrutement ouvertes, conformément au principe de l'égalité des chances.

Le secrétariat est dirigé par le ou la Chef du secrétariat, qui détient l'autorité exécutive sur les activités et les programmes du secrétariat et qui assure la direction et définit l'orientation du développement stratégique et politique du secrétariat. Le ou la titulaire du poste est un membre international essentiel du secrétariat, rend compte au Groupe directeur et au Président ou à la Présidente, avec lesquels il ou elle entretient une communication ouverte. Le ou la Chef du secrétariat possède des compétences dans trois domaines principaux : la direction stratégique, la gestion et la gestion des ressources humaines.

Le secrétariat fait office de centre régional de ressources anticorruption pour les pays de la région de l'Europe du Sud-Est et permet une meilleure intégration et mise en œuvre des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la lutte contre la corruption.

VI. Financement

Pour financer le budget opérationnel et programmatique de l'organisation, les États membres ont accepté de verser annuellement, à partir de 2007, un montant minimum de 24 000 euros, garantissant ainsi la viabilité financière du secrétariat (article 2 du mémorandum d'accord). Outre les contributions annuelles d'un montant minimum versées par les États membres, des fonds supplémentaires proviennent de projets et de subventions, d'autres contributions volontaires de ses membres ainsi que d'autres pays intéressés, d'institutions internationales ou de donateurs, permettant ainsi la stabilité financière et l'indépendance de l'organisation.

VII. Statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

L'Initiative régionale contre la corruption a toujours soutenu activement l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption. Son travail présente un intérêt particulier en ce qui concerne la Convention des Nations Unies contre la corruption, le seul instrument universel juridiquement contraignant de lutte contre la corruption, et la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui y est associée.

L'organisation aide ses membres à rédiger le rapport de pays destiné au mécanisme d'examen par les pairs de la Convention. Elle a eu l'honneur de participer en tant qu'observatrice ponctuelle aux sixième et neuvième sessions de la Conférence, qui se sont tenues à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) en 2015 et à Charm el-Cheikh (Égypte) en 2021. En partenariat avec le Groupe des relations avec la société civile de l'ONUSUD, elle a organisé une manifestation spéciale sur le thème « L'Europe du Sud-Est ensemble contre la corruption » lors de la neuvième session de la Conférence. La manifestation a offert à différentes parties prenantes de la région de l'Europe du Sud-Est et au-delà, ainsi qu'aux organisations internationales, un espace pour engager un dialogue constructif sur les meilleures solutions de coopération et de partenariat, en mettant l'accent sur l'échange de données en matière de déclarations de patrimoine et de conflits d'intérêts, ainsi que sur d'autres initiatives pertinentes dans la région, qui pourraient être reproduites et étendues à d'autres parties du monde.

Dans le but de renforcer son soutien à toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à la lutte contre la corruption, à sa trente-deuxième session extraordinaire, l'Assemblée générale a adopté une déclaration politique dans laquelle elle a pris note des efforts déployés par les organisations et instances régionales et internationales pour prévenir et combattre la corruption et des importants outils destinés à prévenir et à combattre efficacement la corruption que contiennent, entre autres, des instruments régionaux. Elle a en outre estimé que les efforts de l'ONUSUD devraient réunir d'autres organisations internationales et régionales compétentes ayant pour mandat de lutter contre la corruption. Pour rendre plus efficace l'éducation à la lutte contre la corruption, l'Assemblée générale a demandé à toutes les organisations internationales et régionales de renforcer leur coopération avec l'ONUSUD et invité le secrétariat de la Conférence des États parties à continuer d'assurer la coordination voulue avec les organisations régionales et internationales compétentes dans le domaine de la lutte contre la corruption, en vue de faciliter et de renforcer encore les synergies.

L'organisation mesure l'importance du travail de la Conférence des États parties, qui offre un cadre unique d'interaction mondiale et participative pour toutes les parties à la Convention, les bénéficiaires, les parties prenantes et les organisations concernées engagées dans le processus de mise en œuvre de la Convention. L'organisation oriente également ses activités principales et ses initiatives en se joignant à différentes activités organisées par l'ONUSUD.

L'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative régionale contre la corruption renforcera et facilitera la participation de celle-ci à toutes les initiatives anticorruption de l'ONU, ainsi qu'aux sessions de la Conférence des États parties.

De plus, l'importance de la lutte contre la corruption est mise en évidence dans l'objectif de développement durable n° 16, au titre duquel il est demandé aux États de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, d'assurer l'accès de tous à la justice et de mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Cet

objectif peut être atteint en réduisant les flux financiers illicites, en renforçant le recouvrement et la restitution des avoirs volés, en réduisant considérablement la pratique des pots-de-vin et la corruption et en mettant en place des institutions efficaces, responsables et transparentes. La promotion des objectifs susmentionnés cadre avec la mission et les documents stratégiques de l'Initiative régionale contre la corruption.

L'Initiative régionale contre la corruption est résolue à jouer un rôle actif pour aider à maximiser les progrès vers la mise en œuvre de l'objectif 16 en appliquant une approche globale et multidisciplinaire, associant les États, le secteur privé, les médias, les organisations de la société civile et le grand public. L'Initiative pourrait servir d'exemple de bonne pratique pour la création d'organisations régionales similaires dans d'autres régions.

En résumé, l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative régionale contre la corruption renforcerait la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative et amplifierait l'action de l'Organisation en matière de lutte contre la corruption. En outre, l'Initiative régionale contre la corruption, en tant qu'organisation régionale de premier plan dans la lutte contre la corruption, contribuerait également utilement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif 16.

L'obtention du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale permettra à l'organisation de disposer d'un espace plus large pour dialoguer avec des dirigeants et des experts internationaux, promouvoir les messages de lutte contre la corruption et, en fin de compte, contribuer à façonner un monde meilleur pour tous, conformément aux valeurs fondamentales promues par l'Organisation des Nations Unies.

Annexe II

Projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative régionale contre la corruption

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative régionale contre la corruption,

1. *Décide* d'inviter l'Initiative régionale contre la corruption à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
 2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.
-